

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE CHARLEVOIX  
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
MARDI LE 18 DÉCEMBRE 2018 À 19 H 00  
AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL  
(SALLE DU CONSEIL)

**AVIS** vous est par les présentes donné par le soussigné, Émilien Bouchard, greffier de la Ville de Baie-Saint-Paul:

QU'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Baie-Saint-Paul est convoquée par Monsieur le Maire JEAN FORTIN, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* pour le dépôt, la présentation et l'acceptation du budget 2019 ainsi que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021, laquelle séance extraordinaire se tiendra :

**MARDI LE 18 DÉCEMBRE 2018 À COMPTER DE 19 H 00**


**À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE À L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL AU  
15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL**

Lors de cette séance, il sera pris en considération spécifiquement les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, présentation et adoption du budget 2019
4. Lecture, présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021
5. Adoption d'une résolution pour la publication du budget 2019 et du programme triennal d'immobilisations selon l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes
6. Période d'intervention des membres du conseil
7. Questions ou commentaires du public (note)
8. Levée de la présente séance

**Note** : Il est à souligner que les délibérations de cette séance extraordinaire ainsi que la période des questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

**DONNÉ ET FAIT EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL CE 14<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS DÉCEMBRE  
DE L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT.**

  
Émilien Bouchard  
Greffier